



14ème législature

Question N° : 22218	De M. Guillaume Chevrollier (Union pour un Mouvement Populaire - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > antibiotiques	Analyse > agriculture et élevage. consommation. maîtrise.
Question publiée au JO le : 26/03/2013 Réponse publiée au JO le : 07/05/2013 page : 4950		

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les dangers de l'antibiorésistance. Ce phénomène serait la cause de 25 000 décès chaque année en Europe, les bactéries devenant de plus en plus résistantes et les antibiotiques perdant de leur efficacité. Le plan d'action «éco-antibio 2017» a fixé comme but la réduction de 25 % de l'usage des antibiotiques vétérinaires en cinq ans. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour respecter cet objectif.

Texte de la réponse

Les risques liés au développement des phénomènes d'antibiorésistance constituent un enjeu de santé publique majeur contre lesquels le ministère en charge de l'agriculture a lancé, en novembre 2011, un plan de lutte sur cinq ans. Ce plan national a pour double objectif une diminution de 25 % du recours aux antibiotiques et le maintien de l'efficacité de l'arsenal thérapeutique. Pour atteindre cet objectif, 40 actions ont été définies et regroupées en 5 axes : - sensibiliser, informer et former tous les acteurs ; - développer les alternatives et favoriser la recherche ; - renforcer le cadre réglementaire notamment pour diminuer les utilisations inappropriées ; - suivre les consommations et l'antibiorésistance ; - et développer les coopérations internationales. Pour que la production agricole s'inscrive dans une démarche de diminution et d'utilisation prudente des antibiotiques, tout en maintenant un niveau élevé d'exigence sanitaire, les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires sont largement associées à la mise en oeuvre du plan. Dans le cadre de la loi d'avenir agricole en préparation, d'autres propositions relatives aux pratiques commerciales et au financement des mesures du plan pourront être faites, en fonction des conclusions des missions qui ont été confiées aux inspections générales des différents ministères concernés.